



## L'ouverture vers les différences

L'UNSS a depuis longtemps cherché à accueillir dans ses manifestations les élèves en situation de handicap en utilisant la rencontre sportive comme moyen d'atteindre ses objectifs, dans le cadre du pôle développement à l'échelon départemental et académique, en privilégiant la notion de handicap et non la forme du handicap, moteur, sensoriel ou mental.

### LES CONTENUS

Dans le cadre des conventions signées avec les fédérations délégataires responsables de l'organisation du sport pour les personnes en situation de handicap, l'UNSS a favorisé la pratique des élèves handicapés dans toutes les activités qu'elle organise.

Les services départementaux et régionaux de l'UNSS proposent des activités traditionnelles pratiquées ensemble par des valides et des non valides, mais aussi des activités spécifiques handicapés pour un public valide (boccia, basket fauteuil, torball, ... ) ; l'intégration se fait donc dans les deux sens et la complicité née de la pratique « ensemble » reste indéfectible.

Les comités départementaux et régionaux de la Fédération Française Handisport et de la Fédération Française du Sport Adapté travaillent en étroite collaboration avec les services de l'UNSS pour des organisations communes.

### LES MODALITÉS D'UNE ORGANISATION NATIONALE

#### A/ Cahier des charges national

La Commission Mixte Nationale du Sport Intégré comporte des représentants de la FFH, de la FFSA et des enseignants d'EPS travaillant avec des handicapés ; elle a mis en place un cahier des charges pour les organisations nationales UNSS.

Débuté avec le tennis de table collèges et la lutte, le programme des championnats UNSS spécifiques sport intégré s'est enrichi du tennis de table lycées et du badten collèges, sur la base des propositions de la commission mixte nationale :

- équipe de 4 licencié(e)s, 2 filles et 2 garçons obligatoires, 2 valides et 2 non valides obligatoires,

- les licencié(e)s sont du même établissement ou d'1 établissement ordinaire associé par convention à 1 établissement spécialisé,
- 1 jeune officiel obligatoire par équipe, valide ou non valide,
- tous les compétiteurs doivent contribuer aux résultats et au classement de l'équipe,
- la compétition Sport Intégré doit se dérouler en même temps et au même endroit qu'un championnat UNSS valides de l'activité,
- mise en place d'une grille d'évaluation du handicap, prenant en compte le degré de handicap et permettant à tous de participer.

## **B/ Financement**

Avec l'aide des fédérations délégataires, l'UNSS prévoit un budget destiné à soutenir activement les activités du Sport Intégré sur le territoire.

Les services départementaux et régionaux de l'UNSS envoient un programme d'activités et un budget prévisionnel. La direction nationale attribue les aides au regard du budget réalisé, du nombre d'actions et du nombre de licenciés concernés.